

Transmission et éducation

Bruno Décoret

Transmettre est le propre de l'homme.

Les jeunes chimpanzés apprennent à casser les noix en regardant faire leur mère. Celles-ci acceptent avec bienveillance la présence de leurs petits auprès d'elle, mais aucune n'a l'idée de leur apprendre comment faire pour casser une noix sans se taper sur les doigts. Les jeunes mettent donc des années pour acquérir cette technique au prix de douloureuses expériences. C'est ce que nous rapportent dans un livre magnifique, les deux célèbres primatologues Ann et David Premack,¹ qui ont consacré leur vie à l'étude des chimpanzés et, en particulier, ont appris à certains à utiliser des rudiments du langage des signes. N'importe quel humain, dans une situation comparable à celle des mères chimpanzés, aurait à cœur de montrer à son enfant, ou d'ailleurs à un autre, comment il faut faire ; il expliquerait, guiderait la main et éprouverait du plaisir à voir le jeune acquérir rapidement et grâce à son aide la nouvelle technique. Il transmettrait donc son savoir faire.

Cet appétit à transmettre ce qu'il sait est une des forces, peut-être la principale, de l'être humain. En effet, le petit humain naît très incomplet, incapable de se débrouiller dans la vie sans l'assistance des adultes. À son désir d'apprendre répond celui des adultes de lui transmettre ce qu'ils savent et, ainsi, les connaissances et les compétences peuvent-elles être cumulées de génération en génération. Pour transmettre une nouvelle compétence, les animaux vont devoir utiliser leur code génétique, qui mettra des milliers d'années à se mettre en place par essai-erreur et sélection naturelle. Les chimpanzés et autres grands singes pourront se le communiquer par imitation, c'est déjà plus rapide mais peu efficace au regard de la transmission par enseignement comme les humains en sont capables. Les animaux transmettent leurs gènes, et luttent parfois durement pour cela, les humains veulent transmettre beaucoup plus, et en particulier leur savoir. Nous avons tous ce désir, y compris l'auteur de ces lignes, heureux de transmettre à d'autres ce qu'il a appris lui-même, augmenté du peu qu'il a pu y ajouter. Le soir, dans nos villes, fleurissent les cafés dédiés à la transmission de la connaissance – psy, philo, sciences, etc. - montrant le désir fort de certains, souvent dans la dernière partie de leur vie, de transmettre à d'autres ce qu'ils ont acquis ou inventé.

L'être humain trouve dans le langage un formidable outil de transmission, qu'il est nécessaire d'apprendre. L'enfant naît avec la capacité d'apprentissage d'un langage symbolique, mais sans ce langage. Le Kaiser Guillaume II avait eu cette idée bizarre : laisser des nouveaux-nés sans l'influence verbale d'aucun adulte pour savoir quelle langue ils parleraient ; on saurait ainsi quelle est la langue « naturelle ». Il ne put heureusement mettre à exécution son sinistre projet. On sait maintenant la réponse : non seulement les enfants ne parleraient aucune langue, mais ils perdraient la possibilité d'en apprendre une. Car nous apprenons la langue de ceux qui nous parlent et nous avons, à l'âge adulte, envie de transmettre à nos enfants notre langage, y compris lorsqu'il n'est parlé que par un petit nombre d'individus. Celui-ci permet à l'humanité un progrès fantastique dans la possibilité de transmettre. En effet, par ses possibilités combinatoires infinies, le langage humain permet non seulement la description d'une réalité tangible, mais aussi la manipulation de symboles, à des niveaux multiples de complexité.

L'écriture, fixation du langage, permet aussi de transmettre la pensée d'un humain loin de lui dans le temps et dans l'espace. Socrate est mort depuis longtemps et continue pourtant de nous communiquer sa sagesse. Le désir de transmettre par écrit est puissant, comme en témoigne la volonté d'écrire ses mémoires, ou autres écrits dont l'intérêt pour ceux qui le liront n'est pas toujours une évidence. L'actuelle aventure de la numérisation du langage et de l'utilisation de réseaux mondiaux démultiplie la possibilité de transmettre et stimule le désir de le faire. Il n'est pour s'en persuader que de compter le nombre de sites, blogs, chats, qui n'ont comme autre but que de transmettre des informations, idées, images et sons à d'autres humains. Aujourd'hui, à la transmission dans le temps et l'espace s'ajoute celle de l'immédiateté. Tout seul devant mon clavier, je peux transmettre instantanément mes connaissances, mes opinions, mes émotions, à des milliers de personnes de par le monde, sans même les connaître.

Transmission et socialisation.

La transmission du langage est un élément d'un processus plus général, celui de la socialisation de l'individu. Le petit humain doit apprendre les codes sociaux de la vie avec les autres. Ceux-ci lui sont transmis par les autres humains. Comme le code linguistique, le code socio-culturel n'est pas inné, mais appris.

Certains de ces codes sont universels à l'espèce humaine. C'est le cas de la prohibition de l'inceste, qui interdit les relations sexuelles entre membres d'une même famille. Claude Lévi Strauss définit même cet interdit comme caractéristique de sociétés humaine, ce qui est contesté par d'autres auteurs. Il n'en reste pas moins que les enfants du monde entier – sauf exceptions pathologiques – apprennent qu'on n'épouse pas papa ou maman. Comment s'opère cette transmission ? la réponse n'est pas connue de manière précise. Cela ne passe pas forcément par le langage et intervient sans doute très tôt.

D'autres codes sont liés à une culture, ou sous-culture. La politesse, par exemple, n'est pas la même selon l'endroit où l'on vit. Des différences existent et chacun connaît les règles qu'il a apprises dans son enfance. Cela peut même produire des quiproquos, amusants ou catastrophiques selon les circonstances. Pour tous ces codes, la transmission n'est pas seulement motivée par la nécessité du jeune d'apprendre, mais par le désir des anciens de transmettre. On a envie, et c'est presque un réflexe, de transmettre à un jeune enfant, même si l'on n'a pas autorité sur lui, les « bonnes » règles de la vie dans la société environnante.

La transmission de tous ces codes est un des rôles de l'éducation. Celle-ci peut se définir « ... comme une *action intentionnelle* exercée sur autrui pour l'amener à être ce qu'il doit être, à le conduire (au sens étymologique du terme) là où il doit aller »ⁱⁱ. C'est toute la communauté humaine qui éduque le jeune pour qu'il s'intègre à elle, et cette communauté est formée de divers groupes de taille différente et plus ou moins emboîtés les uns dans les autres : famille, quartier, école, cité, ... Etat, Humanité entière. Or les intentions de ces divers groupes ne sont pas toujours synchrones, ce qui engendre des conflits et des nécessités de compromis.

Transmission familiale.

Au centre de tous ces groupes, il y a bien sûr la famille, plus petit système environnemental dans lequel est plongé l'enfant – micro-système pour reprendre l'expression éco-systémique d'Uri Bronfenbrenner. Les parents, mais aussi les grands parents, frères, sœurs, autres membres, ont le désir de transmettre aux jeunes, leurs connaissances, leur mode de vie, leurs valeurs. Et les enfants s'imprègnent de ces valeurs qu'ils feront leurs la plupart du temps. Nos valeurs nous sont chevillées au cœur, et pourtant nous ne sommes pas nés avec ; la plupart nous ont été transmises, et celles que nous avons acquises, ou créées, à l'âge adulte nous ont demandé des efforts importants. Or, si des valeurs sont universelles (ne pas tuer) et d'autres culturelles, certaines sont typiquement familiales. C'est le cas, notamment des valeurs liées au

travail, ou à la vie sexuelle. Ceci peut provoquer un conflit entre les divers transmetteurs de ces valeurs, la famille, la société environnante, l'école... ou même entre les différents membres de la famille, lieu premier de la transmission. Les valeurs paternelles et maternelles ne sont pas toujours exactement les mêmes. Ces conflits peuvent être perturbants pour le jeune, mais il lui permettent aussi de trouver sa voie personnelle. Nous reviendrons sur cet aspect dans de prochains articles sur l'éducation, et en particulier l'éducation sexuelle.

Il est un autre domaine où famille et société risquent d'être en conflit, c'est la transmission des biens. Que devient ce que possède un individu après sa mort ? Les règles qui régissent cette transmission, dans notre société, sont extrêmement strictes : on ne fait pas ce que l'on veut de ses biens après sa mort. Les lois sur la transmission de l'héritage ne laissent que peu de place à la volonté de l'individu vivant sur ce qu'il se passera après sa mort. Ce sont les enfants selon la loi qui sont les premiers héritiers, suivi par les autres membres de la famille, et, au bout de la chaîne, l'Etat, qui prendra sa part, sous forme d'impôts, dans les autres cas. La transmission de l'héritage est un des piliers organisationnels de notre société ; elle est à l'origine des dynasties industrielles qui ont structuré le paysage économique et suscité des polémiques et des critiques, notamment celles du philosophe et politicien Friedrich Engelsⁱⁱⁱ.

Transmission généalogique.

La transmission ne se réduit pas à ce qui est tangible : biens, savoirs, valeurs, langue... Elle ne correspond pas toujours à une intention – plus ou moins consciente - de la part du ou des transmetteurs. À travers nous, et en dehors de notre intention, se transmet l'ordre généalogique, qui nous inscrit dans l'histoire comme faisant partie de lignées, qui s'enchaînent par la succession des générations et s'unissent par des alliances. La généalogie ne se décline pas seulement sur le plan biologique, mais surtout à travers « les systèmes institutionnels fabriqués par l'humanité pour survivre et se répandre » selon l'expression du psychanalyste et juriste Pierre Legendre^{iv}. Chacun de nous s'inscrit dans cet ordre, selon sa fonction plus que selon sa personne. Nous avons non seulement des parents, mais des grands-parents, oncles, tantes et cousins, même si nous ne les connaissons pas.

La filiation se transmet selon des règles sociales instituées qui s'inspirent des règles biologiques sans les copier. L'enfant est celui que la société a désigné comme tel. Si la filiation maternelle est en général biologique, la filiation paternelle est plus variée. En filiation matrilinéaire, la transmission masculine se fait d'un homme aux enfants de ses sœurs ; en filiation patrilinéaire, il se fait d'un homme à l'enfant présumé né de ses « œuvres » avec la mère de l'enfant^v. Ceci pose quelques problèmes car il faut s'assurer qu'il n'y a pas risque d'erreur, le meilleur moyen étant de condamner sévèrement l'adultère... féminin. Dans la France de l'ancien régime, le pouvoir suprême, exercé par un homme, se transmet par filiation patrilinéaire biologique – loi du sang – et suivant la loi salique : le successeur du défunt roi est son fils aîné ou à défaut son frère cadet. La règle de transmission du pouvoir échappe donc à la volonté du Roi, pourtant monarque tout puissant. Dans la Rome républicaine, l'enfant n'est affilié à son père que si celui-ci le désigne explicitement^{vi} et l'adoption est courante. Caius Julius César, n'ayant pas d'enfant mâle, avait adopté le fils de son épouse, Brutus ; mais, se méfiant de ce dernier, il adopta ensuite son neveu. Le premier assassina son père adoptif et le second construisit l'empire voulu par le défunt général.

Aujourd'hui, en droit français, la mère peut, à l'accouchement, reconnaître ou non son enfant. Cette possibilité d'accouchement « sous X » est d'ailleurs contestée. Si elle le reconnaît, son mari est père de droit. En cas de contestation, ou absence du père putatif, c'est la filiation génétique – vérifiée par le test cariotypique de Jeffreys – qui est prioritaire. Mais si un des parents fait défaut, l'enfant est adoptable par une personne du même sexe que le parent manquant^{vii}. La filiation par adoption plénière remplace la filiation biologique et confère les

mêmes droits et devoirs. Jusqu'à une date récente, seul l'homme transmettait son nom à ses enfants. Maintenant, les parents peuvent choisir entre plusieurs possibilités. Le nom, élément d'identité essentiel est donc, lui aussi, un élément de transmission.

L'humain ne se réduit pas au vivant.

Si les animaux ne transmettent à leurs descendants que leurs gènes, les humains construisent, autour de la transmission, toute leur structure psychologique et sociale, ce qui fait d'eux autre chose que des êtres simplement biologiques.

ⁱ D & A. Premack, *Le bébé, le singe et l'homme*, Paris, Odile Jacob, 2003

ⁱⁱ B. Charlot, *Les sciences de l'éducation, un enjeu, un défi*, Paris, ESF, 1995 – p.24.

ⁱⁱⁱ F. Engels, *l'origine de la famille, de la propriété et de l'Etat*, Paris, éditions sociales, 1975

^{iv} P. Legendre, *L'ineestimable objet de la transmission*, Paris, Fayard, 1995.

^v Martine Segalen, *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 1981, p. 60 & suiv.

^{vi} J. Delumeau et D. Roche (sous la direction de) *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse 1990.

^{vii} B. Décoret, *Familles*, Paris, Economica, 1998